

Règlement de la Consultation

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Etienne-au-Temple

MARCHE TRAVAUX

**Marché passé en application des dispositions de l'article 28
du Code des Marchés Publics**

OBJET

**Changement des portes – Réparation des menuiseries bois abimées – Peintures des
menuiseries bois du Groupe Scolaire du Plantinot
Commune de Saint-Etienne-au-Temple**

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : 04/04/2016 à 12h00

S O M M A I R E

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - Étendue de la consultation et mode de la consultation	3
2.2 - Nature de l'attributaire	3
2.3 - Négociation	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Prestations supplémentaires à chiffrer obligatoirement (ex options)	3
2.5 - Délai d'exécution	4
2.6 - Visite des lieux	4
2.7 - Modification de détail au dossier de consultation	4
2.8 - Délai de validité des offres	4
2.9 - Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé :	4
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1 - Documents fournis aux candidats	4
3.2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats	4
3.3 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	5
ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES	6
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché de travaux, passé en application des dispositions des articles 26 II et 28 du code des marchés publics, a pour objet **le remplacement des menuiseries (portes) du Groupe Scolaire du Plantinot** :

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation et mode de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 - Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec :

- un prestataire unique
- des prestataires groupés solidaires

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En cas de groupement solidaire chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché.

La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des offres et la date de signature du marché que dans les conditions fixées à l'article 51 – V du code des marchés publics.

2.3 - Négociation

Le marché étant passé selon la procédure adaptée, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue de l'étude initiale des offres. Un nouveau classement sera établi après négociation et déterminera l'attributaire du marché.

Le RPA se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable et ne pas les éliminer d'emblée.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées

- Les candidats répondront obligatoirement à la solution de base
- Si le candidat présente une variante, il présentera deux offres distinctes

2.4 - Prestations supplémentaires à chiffrer obligatoirement (ex options)

La présente consultation est lancée avec des prestations supplémentaires définies ci-dessous :

- Option 1 : remise en état du volet mécanique de la cantine
- Option 2 : réparation du dysfonctionnement des volets motorisés de la mairie

Les soumissionnaires devront obligatoirement remettre une offre pour ces prestations supplémentaires.

Les offres de base (et offres en variante éventuelle), sans chiffrage des prestations supplémentaires énumérées ci-dessus, seront considérées comme irrégulières.

2.5 - Délai d'exécution

Les travaux seront impérativement exécutés durant les vacances scolaires, entre le 6 juillet 2016 et le 19 août 2016.

2.6 - Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire. Les entreprises devront, pour se rendre sur le site, s'adresser à la mairie de Saint-Etienne-au-Temple – Tél. : 03 26 66 33 57, afin de convenir d'un rendez-vous. Un préavis de 5 jours devra être respecté.

Une attestation de visite des lieux sera délivrée, signée d'un représentant de la commune, et devra être jointe à l'offre. **Son absence entraînera l'élimination de l'offre.**

2.7 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120** jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.9 - Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé :

L'attention du titulaire est attirée sur son obligation de respecter les dispositions prévues par les lois et les règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et conditions de travail du pays où cette main d'œuvre est employée et en particulier les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT).

Le non-respect de ces obligations entraînera la résiliation du marché

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

3.1 - Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

- le présent Règlement de la Consultation ;
- un Acte d'Engagement ;
- un Cahier des Clauses Particulières ;

3.2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes:

A - Un projet de marché, comprenant :

- **Un projet de contrat de marché** (acte d'engagement), dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat ;
Ce cadre de marché sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (voir annexe (DC4) sur www.minefi.gouv.fr en cas de sous-traitance).
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe, les renseignements exigés par l'article 114 1°) du Code des Marchés Publics.
Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans le cadre du marché le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- **Le Cahier des Clauses Particulières, complété incluant décomposition globale forfaitaire et dûment paraphé.**
- **Le certificat de visite**
- **une offre de prix global forfaitaire**

B - Pièces administratives

En application des articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics, le candidat devra remettre à l'appui de son offre les documents suivants :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 + DC2)
- S'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

C - Documents explicatifs

Au projet de marché sera joint un mémoire technique qui détaillera les éléments suivants :

- Qualité techniques des menuiseries proposées (performances mécaniques, résistance au feu, performances thermiques, performances acoustiques...)
- Les garanties proposées en particulier si elles vont au-delà des garanties légales ou de ce qui est exigé au CCP (sur les menuiseries, la tenue des peintures...)
- Dispositions prises par le candidat pour assurer la qualité de la pose de menuiseries et la réalisation des travaux de peintures.
- L'absence de mémoire entraîne l'annulation de l'offre

3.3 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

- Pour l'application du I 1°) de l'article 46 du CMP :
- L'un des documents suivants, conformément au 2° de l'article D. 8222-5 du Code du Travail :
 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

- Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 en application du 3° de l'article D. 8222-5 du Code du Travail.
 - Les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux I 2°) et II de l'article 46 du CMP.

Ces documents sont à fournir dans un délai de 8 jours à compter de la demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 75pts
- Valeur technique de l'offre : 25pts

Concernant la valeur technique :

S'agissant de la valeur technique de l'offre, je vous informe que le jugement de votre offre au regard de ce critère se fera suivant la grille d'analyse suivante :

	Critère technique
sous-critères	points
Qualités des menuiseries mise en œuvre	10
Garanties proposées	10
Disposition pour garantir la qualité de la pose	5
TOTAL	25

Concernant le prix des prestations :

La note relative au critère prix sera proportionnelle au rapport du prix de l'offre moins disante sur celui de l'offre considérée, l'offre moins disante étant notée 75/75 :

$$\frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}} \times 75$$

**La note finale (sur 100) sera la somme de la note technique et de la note du prix.
Le candidat obtenant la note globale maximale sera classé premier.**

Au terme de l'analyse détaillée des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP et rappelés à l'article 3.3 du présent document, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Madame le maire de ST ETIENNE AU TEMPLE
17 rue de la Mairie
51460 ST ETIENNE AU TEMPLE

**Changement des portes – Réparation des menuiseries bois abimées –
Peintures des menuiseries bois du Groupe Scolaire du Plantinot
Commune de Saint-Etienne-au-Temple**

Candidat :

« NE PAS OUVRIR »

devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Madame le maire
17 rue de la Mairie
51460 – ST ETIENNE AU TEMPLE
Point de contact : Mairie
Téléphone : 03-26-66-33-57
Adresse de courrier électronique : contact@saintetienneautemple.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

Madame le maire
17 rue de la Mairie
51460 – ST ETIENNE AU TEMPLE
Point de contact : Mairie
Téléphone : 03-26-66-33-57
Adresse de courrier électronique : contact@saintetienneautemple.fr